



	Limite de l'A.V.A.P.		Détail architectural
	Monument historique		Cheminée
	Patrimoine architectural exceptionnelnel		Grille
	Patrimoine architectural constitutif de l'ensemble urbain		Porte
	Amélioration à apporter au bâtiment		Porte à fronton
	Bâtiment à démolir avant projet		Porte gothique
	Alignement imposé		Fenêtre gothique
	Cour protégée		Fenêtre à meneaux
	Orgues protégées		Anse de panier
	Jardin protégé lié au bâti		Tour
	Jardin potager protégé		Escalier
	Espace vert protégé		Lavoir
	Coupure verte protégée		Pilastres de portail
	Alignement d'arbres protégés		
	Arbre isolé protégé		
	Ripisylve protégée		
	Haie arborée protégée		
	Rempart supposé		
	Rempart visible à maintenir		
	Mur et soutènement en pierre à maintenir		
	Passages piétons à maintenir		
	Perspectives majeures sur le grand paysage préservées		
	Perspectives majeures sur le bourg fortifié préservées		
	Chemin existant protégé		
	Chemin à requalifier		
	Espace libre majeur (voir plan d'orientations d'aménagement des revêtements de sol)		

Commune de SALERS
Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (A.V.A.P.)

PLAN REGLEMENTAIRE

A. V. A. P. créée le 24 Février 2014